



Marché du travail : Répondre aux exigences du XXI^e siècle

Québec, le 18 juillet 2008 – Le Conseil de la fédération a discuté d'un certain nombre de questions liées au marché du travail au XXI^e siècle.

Immigration : Traitement des visas

Le Conseil de la fédération reconnaît l'importance des immigrants pour la vitalité sociale, économique et culturelle du Canada.

Les premiers ministres ont noté que le gouvernement fédéral a pris des mesures pour améliorer le processus de priorisation dans le traitement des demandes de visa. Ils demeurent toutefois préoccupés par le fait que l'accumulation continue et importante des demandes de visa en attente de traitement mette en péril l'attrait qu'exerce le Canada en tant que destination de choix pour les immigrants.

Le Conseil presse le gouvernement fédéral de faire un effort concerté pour réduire l'accumulation de demandes en attente de traitement. Comme première étape, les premiers ministres invitent le gouvernement fédéral à prendre l'engagement d'accroître les ressources administratives afin de réduire, d'ici 2011, le nombre de demandes accumulées de 925 000, à un nombre plus gérable de 200 000, ce qui permettrait d'assurer que le Canada demeure une destination de choix pour les immigrants.

Les premiers ministres ont aussi souligné l'importance de planifier les niveaux d'immigration au Canada sur une base pluriannuelle et de mieux impliquer les provinces et les territoires.

Immigration : Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Le Conseil de la fédération considère que des processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers efficaces et efficaces sont nécessaires pour maximiser la contribution des immigrants à l'économie canadienne et accroître l'attrait du Canada pour les travailleurs étrangers.

Les travaux effectués par chaque province et territoire avec les employeurs, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement seront accélérés afin que plus d'attention soit portée à la reconnaissance des titres de compétences étrangers, afin qu'elle s'effectue de manière rapide et exhaustive.

Les premiers ministres demandent aux ministres responsables d'établir des mécanismes plus efficaces pour assurer que les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement collaborent pleinement à réduire le dédoublement des procédures de reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Dans le cadre de leur engagement à assurer une pleine mobilité de la main d'œuvre, ils ont convenu qu'une fois qu'il est reconnu qualifié pour exercer un métier ou une profession dans une province ou un territoire, un travailleur formé à l'étranger devrait avoir les mêmes droits qu'un travailleur formé au Canada au chapitre de la mobilité.

Participation à la main-d'œuvre

La participation à la main-d'œuvre contribue à la productivité et à la prospérité économique du pays. Les premiers ministres des provinces et territoires ont discuté de leur engagement à l'égard de la participation à la main-d'œuvre, et notamment de mesures additionnelles qui pourraient être prises pour identifier et éliminer les obstacles auxquels beaucoup de Canadiens sont confrontés.

Les premiers ministres ont discuté des politiques et des programmes que les provinces et territoires mettent en œuvre pour accroître la participation au marché du travail des personnes sous-représentées, notamment les Autochtones, les chefs de famille monoparentale, les personnes handicapées et les nouveaux Canadiens.

Le Conseil a convenu que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, au-delà des efforts des provinces et territoires. Les premiers ministres constatent que les Autochtones sont confrontés à d'importantes barrières à l'emploi et ils encouragent le gouvernement fédéral à leur offrir un soutien accru afin de tendre vers une pleine participation des autochtones à la main-d'œuvre.

Un symposium aura lieu au cours de l'année à Terre-Neuve-et-Labrador et réunira des responsables de l'élaboration des politiques, des représentants des organismes communautaires et des experts afin d'identifier les moyens les plus efficaces pour éliminer les obstacles et les « désincitatifs » à l'emploi et assurer une meilleure intégration des services destinés aux groupes marginalisés et/ou vulnérables.

Les premiers ministres reconnaissent l'importance accordée par le gouvernement fédéral à l'élimination des « désincitatifs » au travail pour les personnes qui se joignent à la main-d'œuvre et l'encouragent à continuer de travailler en coopération avec les provinces et territoires pour développer d'autres mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi pour tous les Canadiens.

En l'absence de logements adéquats et abordables où ils peuvent demeurer de façon stable, les gens ont beaucoup de difficulté à établir ou à maintenir un lien avec le marché du travail. Les provinces et les territoires investissent dans ce domaine et demandent au gouvernement fédéral de renouveler son engagement à fournir un financement adéquat, prévisible et à long terme, plus particulièrement en renouvelant les programmes fédéraux en matière de logement, dont l'échéance est prévue pour mars 2009.

- 30 -

Pour plus de détails, veuillez contacter :

Hugo D'Amours
Attaché de presse
Bureau du premier ministre du Québec
418 643-5321
hugo.damours@mce.gouv.qc.ca